



Actualités OFS

Embargo: 18.12.2014, 11:00

21 Disparités régionales et internationales

Neuchâtel, 12.2014

L'espace à caractère urbain en Suisse en 2012

Une nouvelle définition des agglomérations
et d'autres catégories d'espace urbain

Renseignements:

Viktor Goebel, OFS, Section Environnement, développement durable, territoire, tél. 058 463 67 23

E-mail: viktor.goebel@bfs.admin.ch

N° de commande: 1479-1200

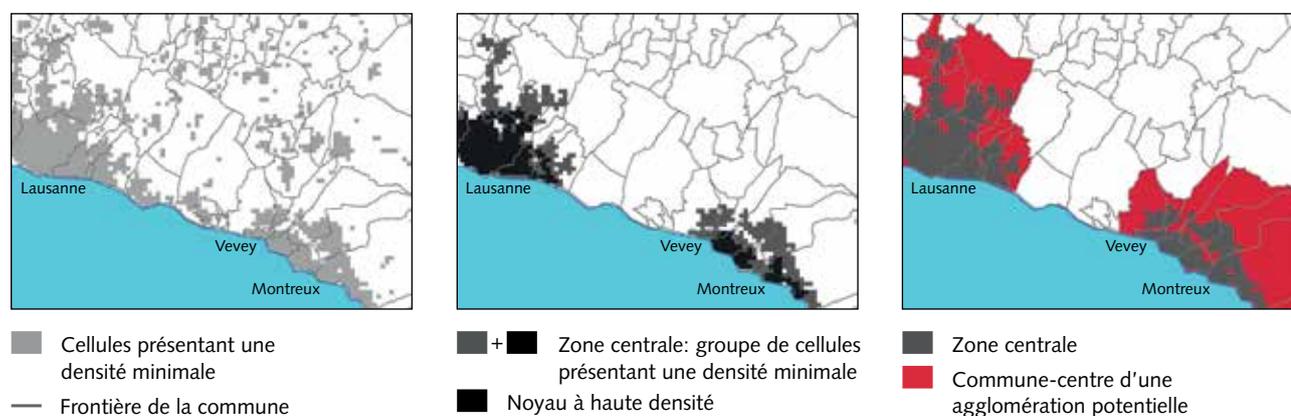
L'espace à caractère urbain en Suisse en 2012

L'espace à caractère urbain 2012 se compose de 49 agglomérations, soit une de moins qu'en 2000, année de la précédente définition des agglomérations. Les agglomérations ont cependant vu leur superficie augmenter. 73% de la population et 79% des places de travail se trouvent dans les agglomérations. Ces résultats se fondent sur la définition de l'espace à caractère urbain, révisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette définition, qui permet d'effectuer des analyses statistiques et des comparaisons entre différentes catégories spatiales, a été développée dans une perspective nationale et sur la base de critères et de valeurs de référence uniformes pour l'ensemble de la Suisse. Elle ne tient pas compte du contexte historique des communes. La création de nouvelles catégories spatiales, par exemple les communes qui sont orientées vers plusieurs agglomérations, permet de cerner encore mieux le phénomène de l'urbanisation. La définition de la ville a également été revue. Selon cette nouvelle définition, la Suisse compte 162 villes statistiques en 2012, soit 43 de plus qu'en 2000.

Une nouvelle définition de l'espace à caractère urbain

La première définition des agglomérations et des régions urbaines élaborée par l'OFS remonte à plus d'un siècle. Celle de l'espace urbain a été établie pour la dernière fois sur la base des données du recensement de la population de l'année 2000. Le territoire a depuis connu des évolutions importantes, largement dues à la croissance démographique, à la tendance des citoyens à déménager dans la périphérie et à l'amélioration des infrastructures de transport. Par ailleurs, le recensement de la population et la statistique structurelle des entreprises reposent aujourd'hui largement sur les données de registres, alors qu'auparavant, on effectuait des relevés par questionnaire. Ces changements ont conduit l'OFS à développer une nouvelle méthode de délimitation des agglomérations. La nouvelle définition (voir p. 8) doit permettre d'effectuer des mesures statistiques de qualité du processus d'urbanisation en cours. A cet égard, la délimitation de l'espace à caractère urbain au moyen des seules agglomérations ne suffisait plus pour obtenir une

Fig. 1: Détermination des centres potentiels au moyen de données matricielles



Densité: habitants (y c. nuitées dans l'hôtellerie converties) + emplois par km² (plus de détails sur la nouvelle définition: voir page 8)

Sources: OFS – STATPOP, STATENT, HESTA; SWISSSTOPO

© OFS, Neuchâtel 2014

représentation suffisamment nuancée de ce dernier. Deux nouvelles catégories ont donc été créées en dehors des agglomérations.

La définition de l'agglomération présente des dimensions morphologique et fonctionnelle

La nouvelle définition identifie de manière indirecte dans un premier temps les structures construites visibles, telles que les surfaces d'habitat et les aires industrielles. La méthode utilisée repose ainsi sur une trame faisant abstraction des frontières administratives (Fig. 1). Cela réduit l'impact des fusions de communes sur la définition des agglomérations. Les centres d'agglomération potentiels sont ensuite déterminés à l'aide de valeurs-seuils de densité et de nombre d'habitants et d'emplois, dans une zone d'un seul tenant (approche morphologique). La prise en compte additionnelle du nombre de nuitées dans l'hôtellerie permet de prendre en considération l'importance des centres touristiques.

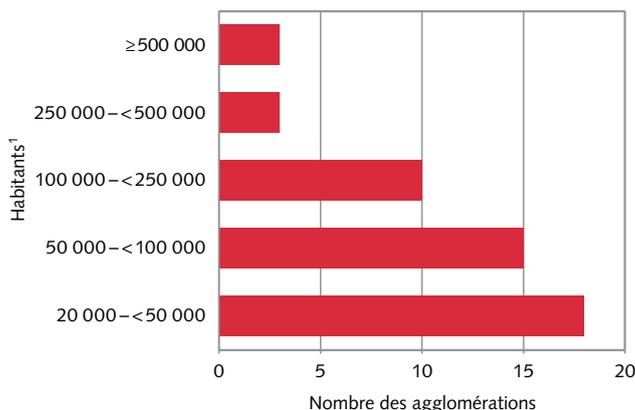
Les endroits qui présentent une densité élevée d'habitants et d'emplois concentrent souvent une importante offre d'infrastructures et de services. Ces centres potentiels d'agglomération (définis précédemment) exercent une attraction sur les zones attenantes créant un espace dans lequel les personnes se déplacent et communiquent pour satisfaire leurs besoins et intérêts. Ces zones attenantes forment la couronne d'agglomération. D'un point de vue statistique, ces phénomènes peuvent être mis en évidence au moyen des mouvements de pendulaires (approche fonctionnelle).

Pour pouvoir former une agglomération, les communes qui remplissent les critères de commune-centre ou de commune de couronne doivent ensemble compter au moins 20'000 habitants (y c. les nuitées converties) vivant sur un espace ininterrompu. Le rayonnement d'une commune-centre n'est pas limité aux frontières nationales et son agglomération peut se situer à cheval sur deux pays.

La nouvelle définition de l'agglomération combine donc une approche morphologique (densité d'habitants et d'emplois) et une approche fonctionnelle (flux de pendulaires) de l'urbanité.

Agglomérations par classe de grandeur

G 1



¹ Population résidente permanente en 2012, incl. part étrangère des agglomérations transfrontalières

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Des agglomérations aux profils très divers

La Suisse présente une structure urbaine d'une grande diversité, comprenant aussi bien des grandes agglomérations à rayonnement international que des agglomérations plus petites à orientation régionale (C 1 et G 1). Avec 1,28 million d'habitants, Zurich est la plus grande des 49 agglomérations définies pour notre pays. Elle est suivie de Bâle et de Genève (deux agglomérations transfrontalières, comptant respectivement environ 823'000 et 819'000 habitants). Ces trois agglomérations comptent des couronnes d'agglomération qui s'étendent jusqu'à 35 km du centre. La plus petite agglomération de Suisse est Martigny, avec un peu plus de 20'000 habitants. La plupart des agglomérations se situent sur le Plateau, naturellement plus propice à l'habitat. On en trouve également dans les vallées du Rhin, du Rhône et au Tessin. Douze agglomérations sont transfrontalières; dans cinq cas, la majorité de leur population vit à l'étranger (c'est le cas à Côme-Chiasso et à Constance-Kreuzlingen p. ex.).

En 2012, les communes-centres d'agglomération occupaient 12% de la superficie de la Suisse et 38% de la surface d'habitat et d'infrastructure; elles regroupaient 59% de la population et 70% des emplois (G 2). Le rapport entre la surface totale occupée (17%) et la population (15%) est plus équilibré dans les couronnes d'agglomération. Au total, 73% de la population vit ainsi dans une agglomération. Par ailleurs, environ 1,2 million d'habitants des agglomérations transfrontalières vivent à l'étranger. Cela représente 17% de la population de l'ensemble des agglomérations.

Fig. 2: Les 4 catégories principales de l'espace à caractère urbain (détails sur la méthode: voir page 8)

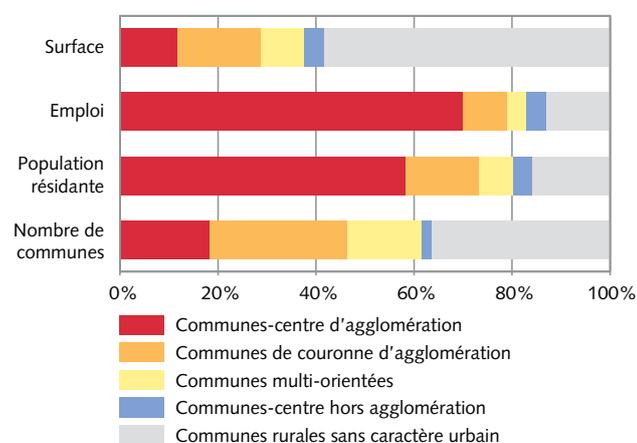
Catégorie & description	Exemples		
Commune-centre d'agglomération (centres principal et secondaire) Elles possèdent un centre présentant une haute densité de population et d'emplois ainsi que des immeubles formant une structure bâtie relativement compacte. Elles forment seules ou avec d'autres communes-centre un centre d'agglomération.			
Commune de couronne d'agglomération Au moins un tiers de sa population active travaille dans un même centre d'agglomération.			
Commune multi-orientée Au moins un tiers de sa population active travaille dans plusieurs centres d'agglomération.			
Commune-centre hors agglomération Elles possèdent un centre présentant une haute densité de population et d'emplois ainsi que des immeubles formant une structure bâtie relativement compacte. Mais elles ne sont pas assez grandes pour former, seules ou avec d'autres communes, une agglomération.			

Sources: OFS, www.luftbilder-der-schweiz.ch, Forces aériennes suisses, Institut de Géographie de l'Université de Zurich; Wikimedia (Ikiwaner, Thomas Guignard, Marc Mongenet, Hadi)

© OFS, Neuchâtel 2014

Population, emploi et surface selon les catégories de communes¹

G 2



¹ seulement les communes suisses

Source: OFS – STATENT 2011, STATPOP 2012

© OFS, Neuchâtel 2014

Deux nouvelles catégories de communes à caractère urbain hors des agglomérations

De nombreuses communes se situent dans la zone d'influence de deux ou de plusieurs centres d'agglomération. Une catégorie statistique séparée a ainsi été définie pour ces communes: «communes multi-orientées» (Fig. 2). Situées en-dehors des agglomérations, elles comptent, à l'instar des communes appartenant à une couronne d'agglomération, de nombreux pendulaires qui font des navettes avec des communes-centres d'agglomération. Les communes correspondant à cette définition sont au nombre de 350 et comptent 576'000 habitants (7% de la population résidante de la Suisse).

D'autres communes ou groupes de communes présentent des centres à forte densité d'habitants¹ et d'emplois hors des agglomérations, mais leur taille n'est pas suffisante pour être qualifiée d'agglomération (voir la définition en page 8). Les 57 communes en question sont appelées «communes-centres hors agglomération». Douze d'entre elles forment à elles seules un centre, les 45 autres sont regroupées en 16 centres de 2 à 5 communes.

Les centres situés hors agglomération sont souvent des centres régionaux, à l'image de Lyss, Payerne, Morat, Schwytz, Landquart ou Zermatt.

¹ y c. les nuitées dans l'hôtellerie converties

Typologie de l'espace à caractère urbain

Les catégories de communes formées selon les critères morphologiques et fonctionnels ont été regroupées en différents types d'espace (T 1).

L'espace à caractère urbain comprend, outre les communes d'agglomération, les communes multi-orientées et les communes-centres hors agglomération.

Les communes de couronne et multi-orientées, même si elles font partie de l'espace à caractère urbain, peuvent aussi comporter une dimension rurale. Il reste toutefois à développer une méthode permettant de mesurer leur degré de ruralité. Ces communes forment ainsi une catégorie intermédiaire dans la dichotomie ville-campagne.

6,8 millions de personnes (84% de la population résidente de la Suisse) vivent dans l'espace à caractère urbain en Suisse. La part de la population dans ce type d'espace est particulièrement élevée dans certains cantons (G3), comme Bâle-Ville, Genève, Zoug et Zurich. Dans d'autres, elle est très basse; c'est le cas dans le canton d'Obwald, tandis que le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures est totalement dépourvu d'espace à caractère urbain.

Changements par rapport à la définition de 2000

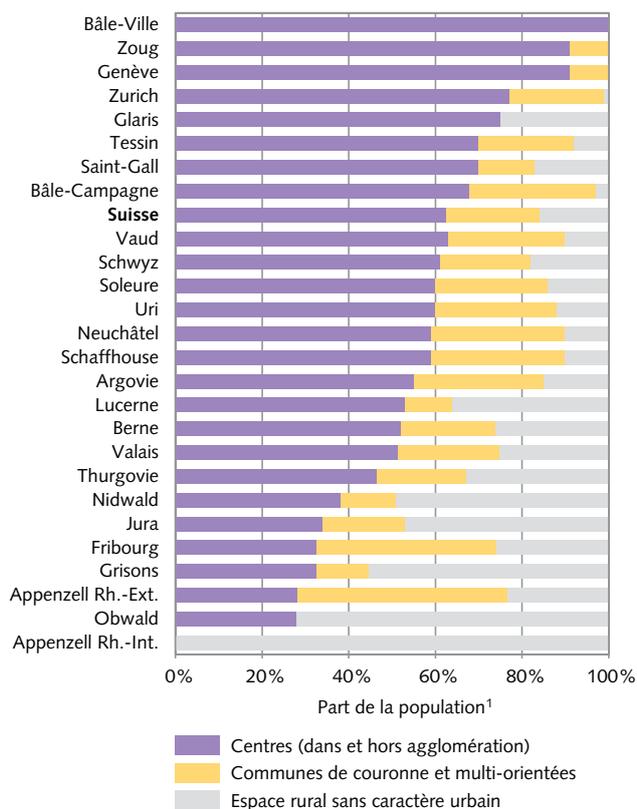
La définition utilisée en 2000 pour déterminer les agglomérations et les villes isolées faisait intervenir une logique similaire à celle appliquée ici, mais reposait sur d'autres données, critères et valeurs de référence. Elle ne comportait en outre que trois catégories, à savoir les villes-centres d'une agglomération, les autres communes d'agglomération et les villes isolées. Les différences de définition entre 2000 et 2012 résultent de l'évolution de la population et du nombre d'emplois mais aussi de changements méthodologiques. Des comparaisons ne sont possibles qu'à certaines conditions, de préférence au niveau des agglomérations.

On compte en 2012 une agglomération de moins qu'en 2000. Quatre agglomérations disparaissent (Berthoud, Schwytz, Stans, Saint-Moritz), tandis que quatre autres apparaissent (Aldorf, Glaris, Martigny et l'agglomération transfrontalière Bad Säckingen [DE] – Stein). L'agglomération Wetzikon-Pfäffikon est intégrée dans celle de Zurich.

Les communes-centres d'agglomération occupent en 2012 un territoire plus vaste que les villes-centres de la définition de 2000. Ces dernières étaient alors

Population selon le type d'espace et le canton

G 3



¹ Population résidente permanente 2012

Source: OFS – STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2014

au nombre de 63 (une à deux par agglomération). On compte aujourd'hui 430 communes-centres, soit neuf par agglomération en moyenne. Les agglomérations ont gagné du terrain et englobent aujourd'hui 1099 des 2352 communes de Suisse, soit 218 de plus qu'en 2000. La différence s'explique non seulement par le processus d'urbanisation mais également par l'utilisation de la nouvelle méthode.

330 communes ont accédé au statut de commune d'agglomération, tandis que 112 l'ont perdu, dont 60 sont devenues des communes multi-orientées, 19 des communes-centres hors agglomération (dont Berthoud, Schwytz, Stans et Saint-Moritz) et 33 (représentant 1% de la population résidente de la Suisse et situées notamment autour de Saint-Moritz) ont perdu leur caractère urbain. Quelques communes ont par ailleurs changé d'agglomération.

Hors agglomération, 290 communes considérées auparavant comme rurales sont à présent multi-orientées. 34 communes également classées jusqu'à présent comme rurales sont aujourd'hui

T1 Typologie spatiale

	Catégorie de communes				
	Commune-centre d'agglomération	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain
Typologie territoriale					
Agglomération	X	X			
Centre (dans et hors agglomération)	X			X	
Communes de couronne et multi-orientées		X	X		
Espace à caractère urbain	X	X	X	X	
Espace rural sans caractère urbain					X

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

des communes-centres hors agglomération, parmi lesquelles Porrentruy, Sarnen, Morat, Payerne et Döttingen-Böttstein.

Nouvelle définition des villes statistiques

La définition des villes statistiques appliquée jusqu'ici se fondait sur la population de la commune, qui devait compter 10'000 habitants ou plus. Il peut arriver qu'une fusion de petites communes donne naissance à une commune de plus de 10'000 habitants répartis sur un grand nombre de sites de petite taille sans qu'un centre ne se démarque du reste. Le seul nombre d'habitants ne suffit donc plus à définir une ville. On appelle désormais «villes statistiques» les communes qui remplissent sur leur territoire les mêmes critères que les centres (densité et nombre d'habitants et d'emplois – y c. les nuitées converties – sur un territoire d'un seul tenant).

Sur la base de ces critères de densité, la Suisse comptait 162 villes statistiques en 2012, qui concentraient 47% de la population et 64% des emplois. Le nombre de villes selon le recensement de la population de l'année 2000 et l'ancienne définition, à savoir le nombre de communes de 10'000 habitants ou plus, était de 119.

Utilisation de la nomenclature de l'espace à caractère urbain

Les nomenclatures spatiales telles que celle de l'espace à caractère urbain ont essentiellement pour but de permettre des comparaisons statistiques entre des catégories de communes différentes. Elles sont aussi souvent utilisées pour analyser le comportement des votants et des électeurs. La mise à jour de la nomenclature de l'espace à caractère urbain permet de suivre l'urbanisation du territoire au fil du temps. Les catégories de communes peuvent aussi servir de base d'informations pour l'administration et les décideurs politiques.

Prise en compte des fusions de communes et autres mesures à venir

Il faudra à l'avenir réexaminer la catégorisation des communes concernées par des fusions ou des modifications de leur territoire. L'OFS réévaluera dans ces cas leur appartenance à l'espace à caractère urbain, sur la base des données de 2012. Le résultat sera ainsi le même que si les communes avaient déjà fusionné en 2012.

Les zones d'habitat et leurs infrastructures évoluent au fil du temps. L'OFS tient compte de cette évolution en réexaminant environ tous les 10 ans la composition de l'espace à caractère urbain et en modifiant si nécessaire la liste des communes qui en font partie.

Définition des catégories de l'espace à caractère urbain

Une **agglomération** est un groupe de communes totalisant plus de 20'000 habitants (y c. nuitées dans l'hôtellerie converties). Elle peut être transfrontalière.

Une agglomération se compose en général d'un **centre d'agglomération** et d'une **couronne d'agglomération**.

Chaque centre d'agglomération comprend une **zone centrale** d'un seul tenant composée de cellules de 300×300 m et présentant une densité d'au moins 500 habitants et emplois par km² (habitants + emplois + nuitées dans l'hôtellerie converties = HEN). La zone centrale doit compter au moins 15'000 HEN en termes absolus. Elle doit en outre comprendre un noyau à densité élevée, comptant plus de 2500 HEN par km² et d'une taille minimale de 5000 HEN. Les communes dont plus de 50% des HEN se trouvent dans une zone centrale sont qualifiées de **communes-centre d'agglomération**. Les différentes communes d'une zone centrale forment ensemble le centre de l'agglomération. Les centres principaux et les centres secondaires (satellites) d'agglomération sont distingués. Les **centres secondaires** présentent les mêmes caractéristiques que les **centres principaux**, mais ils comportent une forte proportion de pendulaires (au moins 26,67%) qui les relie d'un point de vue fonctionnel à un centre plus important (centre principal). Les centres principaux et leurs centres secondaires appartiennent à la même agglomération. Les centres limitrophes qui sont comparables du point de vue de leur population et du nombre d'emplois sont regroupés en un seul centre d'agglomération. La **ville-centre** d'une agglomération correspond à la commune-centre qui présente la plus haute valeur de HEN.

Font partie de la **couronne d'agglomération** toutes les communes qui sont reliées au centre d'un point de vue fonctionnel. Une commune est considérée comme faisant partie d'une couronne d'agglomération lorsque plus d'un tiers des personnes occupées qui y résident travaillent dans les communes-centre d'une même agglomération.

Une **commune multi-orientée** se caractérise par le fait que plus d'un tiers de ses résidents actifs occupés travaillent dans des communes-centres d'au moins deux agglomérations différentes, le plus petit flux vers des communes-centre d'une même agglomération devant être d'au moins un quinzième des personnes occupées. Les communes multi-orientées se situent en-dehors des agglomérations.

Des communes seules ou limitrophes situées hors agglomération peuvent également remplir les critères de densité appliqués pour définir un centre, sans pour autant compter la taille minimale requise pour former une agglomération. Elles sont qualifiées de **communes-centres hors agglomération** lorsqu'elles dépassent 12'000 HEN dans la zone centrale et 14'000 HEN sur l'ensemble du territoire qu'elles occupent.

Une description détaillée des définitions figure dans le rapport explicatif consultable à l'adresse:

www.statistique.admin.ch → Les régions → Bases statistiques → Niveaux géographiques.

On trouve également à cette adresse l'appartenance de chaque commune aux différentes catégories spatiales.

Données utilisées

La définition repose sur les données suivantes selon l'état des communes au 1.1.2014:

Critère	Source
Population	OFS, Statistique de la population et des ménages (STATPOP) 2012
Emplois	OFS, Statistique structurelle des entreprises (STATENT) 2011
Nuitées	OFS, Statistique de l'hébergement touristique (HESTA) 2010/2012
Pendulaires	OFS, STATPOP et STATENT 2011 (appariées)

Fig. 3: Catégories de communes de l'espace à caractère urbain

